



Paris, le 18 janvier 2020

PÔLE EMPLOI ET L'APEC RENFORCENT LEUR COLLABORATION FACE A LA CRISE

Dans un contexte de crise économique et sociale sans précédent, Pôle emploi et l'Apec renouvellent leur partenariat en signant un nouvel accord-cadre ambitieux pour la période 2020-2023.

Les deux acteurs s'engagent ainsi à agir en complémentarité en faveur de l'accès et du retour à l'emploi des cadres et des jeunes, au plus près des spécificités de chaque territoire, et à satisfaire plus rapidement les besoins en compétences-cadres des recruteurs.

Succédant au précédent accord-cadre (2017-2019), ce partenariat vient renforcer la coopération nationale entre Pôle emploi et l'Apec, avec pour ambition d'unir leurs forces pour accompagner des publics très exposés à la détérioration de la conjoncture économique, soutenir la relance et saisir toutes les opportunités de recrutement.

Tous mobilisés en faveur des jeunes

Particulièrement impactés par les effets de la crise, les jeunes diplômés sont au cœur des efforts déployés par Pôle emploi et l'Apec pour cette année 2021.

Le dispositif #ObjectifPremierEmploi de l'Apec a pour but d'accompagner 50 000 jeunes diplômés d'ici l'été 2021, soit deux fois plus qu'habituellement, à travers notamment des ateliers dédiés à la recherche d'emploi. A date, 7 500 participants ont pu bénéficier de ces ateliers et 20 000 jeunes ont été accompagnés par l'Apec entre septembre et décembre 2020.

A Pôle emploi, l'Accompagnement Intensif des Jeunes (AIJ) a été renforcé et a bénéficié à près de 160 000 jeunes en 2020. Par ailleurs, un événement #TousMobilisés dédié aux jeunes est mis en place chaque mois dans chacune des 900 agences à travers toute la France, dans le respect des consignes sanitaires.

A compter d'aujourd'hui 18 janvier, ces mesures sont enrichies par une nouvelle aide financière exceptionnelle destinée aux jeunes bénéficiant d'un accompagnement intensif de la part de Pôle emploi ou de l'Apec. Grâce à une articulation étroite entre l'Apec, les Missions locales et Pôle emploi, les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans en situation de précarité pourront bénéficier d'une aide exceptionnelle pouvant aller jusqu'à près de 500 euros par mois. Cette aide permettra de les soulager des difficultés financières les empêchant de subvenir à leurs besoins de première nécessité ou pouvant compliquer leurs démarches de recherche d'emploi.

Un partenariat enrichi au service de l'emploi des cadres

Grâce à ce partenariat, les équipes de Pôle emploi et l'Apec s'organisent pour mieux coordonner l'accompagnement des cadres :

- En faisant connaître et soutenant les actions portées par chacun des partenaires, qu'il s'agisse des services d'accompagnement à la recherche d'un emploi ou d'une

formation, de l'accompagnement des recrutements des entreprises, ou des événements en faveur de l'emploi des cadres ;

- En proposant à davantage de cadres des parcours d'accompagnement coordonnés entre Pôle emploi et l'Apec, en s'appuyant sur la complémentarité de leurs services. Leur mobilisation sera facilitée pour que les cadres puissent bénéficier au bon moment du service qui leur correspond le mieux, qu'il soit proposé par Pôle emploi ou l'Apec. L'ambition est d'accompagner plus de 10 000 cadres demandeurs d'emploi en 2021 dans le cadre de ce partenariat. La complémentarité dans l'accompagnement des projets de mobilité internationale sera également renforcée ;
- mettre en commun les travaux d'étude et de prospective de chacun pour partager une compréhension commune du marché de l'emploi des cadres et de ses besoins.

Pour maintenir un partenariat rapproché et dynamique dans une période soulevant de nombreux défis, Pôle emploi et l'Apec déclineront chaque semestre ces priorités en actions concrètes.

« Le renforcement de la collaboration entre Pôle emploi et l'Apec est une nécessité pour faire face à la crise que nous traversons actuellement. Le partenariat que nous venons de signer répond à de réels besoins opérationnels et permettra à nos équipes de travailler davantage ensemble en faveur de l'accès et du retour à l'emploi des cadres et des jeunes diplômés », déclare Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi.

« Notre ambition commune est d'innover dans la complémentarité des services de Pôle Emploi et de l'Apec, pour mieux répondre aux enjeux de la crise. Il faut accélérer nos coopérations, nationales comme locales, pour proposer des solutions concrètes et opérationnelles aux cadres, aux jeunes diplômés et aux entreprises qui, si elles recrutent moins en ce moment, continuent néanmoins de rencontrer souvent des difficultés », affirme Gilles Gateau, Directeur général de l'Apec.

À propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site [pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.org) reçoit 42 millions de visites par mois. www.pole-emploi.org

À propos de l'Apec :

L'Apec, Association pour l'emploi des cadres, conseille les entreprises en leur proposant des services pour optimiser leurs recrutements et la gestion de leurs compétences internes. Elle accompagne les cadres tout au long de leur parcours professionnel ainsi que les jeunes diplômé·e·s. Son observatoire de l'emploi des cadres analyse et anticipe les évolutions et grandes tendances du marché de l'emploi cadre. L'Apec est un acteur du Conseil en Évolution Professionnelle (CÉP). L'Association, et ses 500 consultant·e·s, est présente, avec une cinquantaine de centres, en France métropolitaine et en Outre-mer (Martinique, Guadeloupe et La Réunion). www.corporate.apec.fr

Contacts presse

Pôle emploi : Pierre-Antoine Lachal – 06 09 52 75 01 – pierre-antoine.lachal@pole-emploi.fr
Apec : Mendrika Lozat – 06 74 94 76 24 – mendrika.lozat@apec.fr